

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

MECANICIEN POLYVALENT AUTOMOBILE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

CODE : 25 10 52 S20 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 mars 2017,
sur avis conforme du Conseil général**

MECANICIEN POLYVALENT AUTOMOBILE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant, à travers toutes les activités d'enseignement, de développer des compétences techniques et pratiques lui permettant d'assurer les fonctions de mécanicien polyvalent automobile.

Le mécanicien polyvalent automobile réalise, outre les tâches accomplies par le mécanicien d'entretien automobile, une partie des opérations (contrôle, remplacement, réglage...) liées :

- au point de vue mécanique :
 - diagnostique un dysfonctionnement mécanique en utilisant des méthodes manuelles, visuelles, par essai et par l'utilisation des appareils de contrôle adéquats ;
 - remplace et/ou règle des éléments mécaniques ;
- au point de vue hydraulique :
 - remplace et/ou règle des éléments mécaniques ;
- au point de vue accessoires :
 - monte et paramètre les types d'accessoires prévu par le constructeur ;
- au point de vue électricité et électronique :
 - remplace uniquement les pièces défectueuses clairement identifiées par l'appareil de diagnostic ;
- au point de vue de la climatisation :
 - effectue l'entretien ;
 - diagnostique un dysfonctionnement mécanique et effectue des interventions mécaniques ;

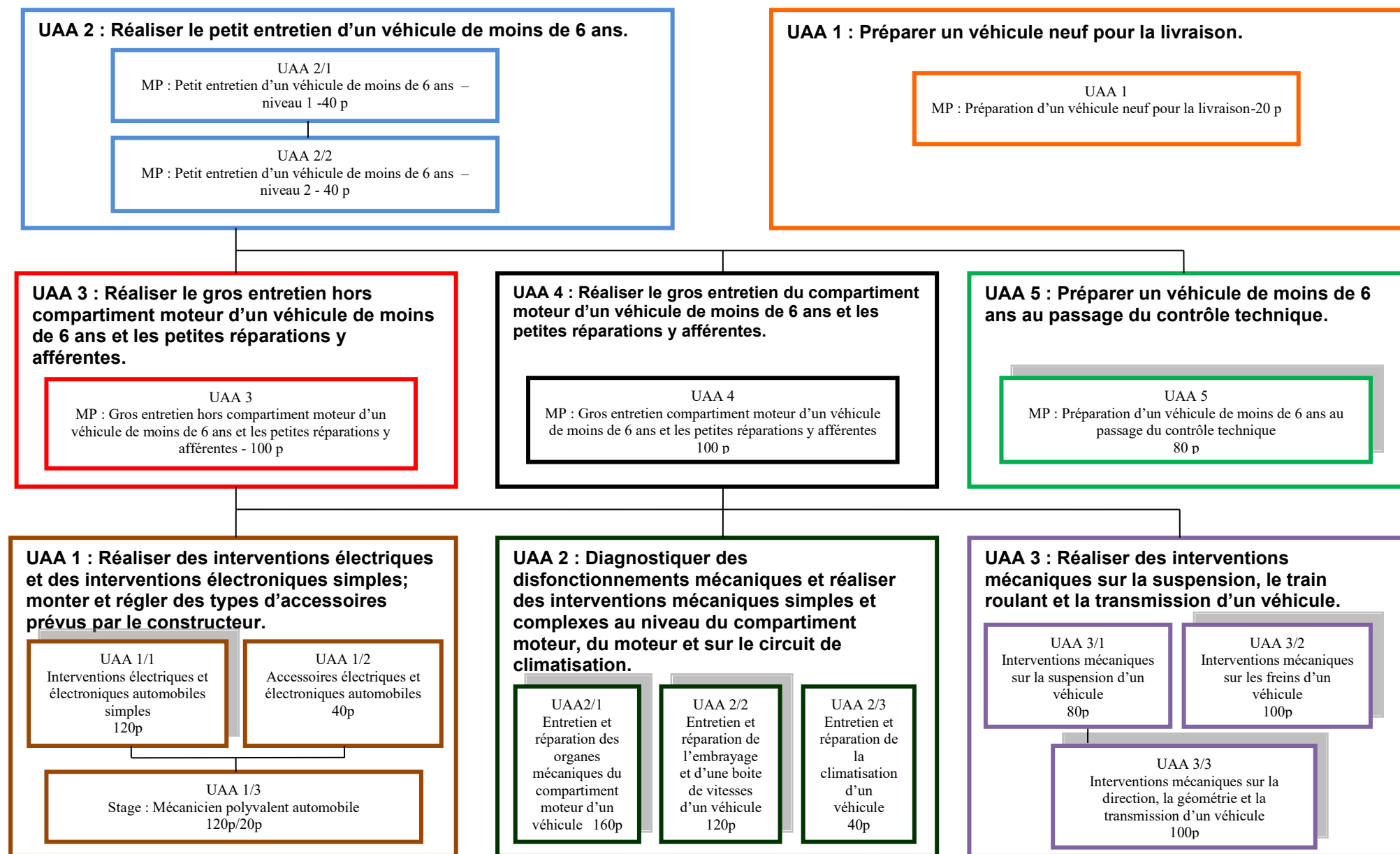
sur des voitures particulières et des véhicules utilitaires légers (- 3,5 T) de maximum 6 ans d'âge.

Le profil de formation de « Mécanicien polyvalent automobile », élaboré dans le cadre des travaux du SFMQ et approuvé par le Gouvernement de la Fédération Wallonie – Bruxelles, le 26 avril 2013 a servi de référence pour fixer le contenu des divers dossiers pédagogiques de cette section.

2. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification de « Mécanicien polyvalent automobile » correspondant au certificat de qualification « Mécanicien/ Mécanicienne polyvalent(e) automobile » délivré par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice.

3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION : MECANICIEN POLYVALENT AUTOMOBILE



4. UNITES D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement des unités	Codification des unités	Unités déterminantes	Nombre de périodes	Domaines de formation	Correspondance s UAA	Points ECVET
Mécanicien polyvalent automobile : Préparation d'un véhicule neuf pour la livraison	ESST	2510 37 U21 D1		20	205	UAA 1 Mécanicien d'entretien	5
Mécanicien polyvalent automobile : Petit entretien d'un véhicule de moins de 6 ans - niveau 1	ESST	2510 38 U21 D1		40	205	UAA 2/1 Mécanicien d'entretien	10
Mécanicien polyvalent automobile : Petit entretien d'un véhicule de moins de 6 ans - niveau 2	ESST	2510 39 U21 D1		40	205	UAA 2/2 Mécanicien d'entretien	
Mécanicien polyvalent automobile : Gros entretien hors compartiment moteur d'un véhicule de moins de 6 ans et les petites réparations y afférentes	ESST	2510 40 U21 D1		100	205	UAA 3 Mécanicien d'entretien	15
Mécanicien polyvalent automobile : Gros entretien compartiment moteur d'un véhicule de moins de 6 ans et les petites réparations y afférentes	ESST	2510 41 U21 D1		100	205	UAA 4 Mécanicien d'entretien	15
Mécanicien polyvalent automobile : Préparation d'un véhicule de moins de 6 ans au passage du contrôle technique	ESST	2510 42 U21 D1	X	80	205	UAA 5 Mécanicien d'entretien	15
Mécanicien polyvalent automobile : Interventions électriques et électroniques automobiles simples	ESST	2510 43 U21 D1	X	120	205	UAA 1/1	20
Mécanicien polyvalent automobile : Accessoires électriques et électroniques automobiles	ESST	2510 44 U21 D1		40	205	UAA 1/2	
Stage : Mécanicien polyvalent automobile	ESST	2510 45 U21 D1		120/20	205	UAA 1/3	
Mécanicien polyvalent automobile : Entretien et réparation des organes mécaniques du compartiment moteur d'un véhicule	ESST	2510 46 U21 D1	X	160	205	UAA 2/1	25
Mécanicien polyvalent automobile : Entretien et réparation de l'embrayage et d'une boîte de vitesses d'un véhicule	ESST	2510 47 U21 D1	X	120	205	UAA 2/2	
Mécanicien polyvalent automobile : Entretien et réparation de la climatisation d'un véhicule	ESST	2510 48 U21 D1		40	205	UAA 2/3	
Mécanicien polyvalent automobile : Interventions mécaniques sur la suspension d'un véhicule	ESST	2510 49 U21 D1		80	205	UAA 3/1	15
Mécanicien polyvalent automobile : Interventions mécaniques sur les freins d'un véhicule	ESST	2510 50 U21 D1	X	100	205	UAA 3/2	
Mécanicien polyvalent automobile : Interventions mécaniques sur la direction, la géométrie et la transmission d'un véhicule	ESST	2510 51 U21 D1	X	100	205	UAA 3/3	
Epreuve intégrée de la section : Mécanicien polyvalent automobile	ESSQ	2510 52 U22 D1		80/40	205		

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	1340
B) nombre de périodes professeur	1200

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE



CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE
Profil professionnel

MECANICIEN POLYVALENT AUTOMOBILE

Enseignement secondaire du troisième degré

Approuvé par le Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale le 26 mai 2016

MECANICIEN POLYVALENT AUTOMOBILE

I. POSITIONNEMENT AU NIVEAU DU CADRE FRANCOPHONE DES CERTIFICATIONS (CFC)

Ce profil professionnel sera positionné au niveau 4 du Cadre francophone des certifications.

II. CHAMP D'ACTIVITES

Outre les tâches accomplies par le mécanicien d'entretien automobile, le mécanicien¹ polyvalent automobile :

- ◆ au point de vue mécanique :
 - diagnostique un dysfonctionnement mécanique en utilisant des méthodes manuelles, visuelles, par essai et par l'utilisation des appareils de contrôle adéquats ;
 - remplace et/ou règle des éléments mécaniques ;
- ◆ au point de vue hydraulique :
 - remplace et/ou règle des éléments mécaniques ;
- ◆ au point de vue accessoires :
 - monte et paramètre les types d'accessoires prévu par le constructeur ;
- ◆ au point de vue électricité et électronique :
 - remplace uniquement les pièces défectueuses clairement identifiées par l'appareil de diagnostic ;
- ◆ au point de vue climatisation :
 - effectue l'entretien ;
 - diagnostique un dysfonctionnement mécanique et effectue des interventions mécaniques ;

sur des voitures particulières et de véhicules utilitaires légers (-de 3,5 T) de maximum 6 ans d'âge.

Il exerce le métier sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique au sein d'une équipe pluridisciplinaire

¹ Le masculin est utilisé à titre épique

III. ACTIVITES CLES

*dans le respect des règles d'hygiène, de bien-être au travail, de sécurité, d'ergonomie et d'environnement (code du bien-être et du RGPT),
dans le respect des temps de réalisation définis,*

- ◆ préparer un véhicule neuf pour la livraison ;
- ◆ réaliser le petit entretien d'un véhicule ;
- ◆ réaliser le gros entretien d'un véhicule et les petite réparations y afférentes ;
- ◆ préparer un véhicule au passage du contrôle technique ;
- ◆ réaliser des interventions électriques et des interventions électroniques simples ;
- ◆ diagnostiquer des dysfonctionnements mécaniques et réaliser des interventions mécaniques simples et complexes au niveau du compartiment moteur et du moteur ;
- ◆ diagnostiquer des dysfonctionnements mécaniques et réaliser des interventions mécaniques sur le circuit de climatisation ;
- ◆ réaliser des interventions mécaniques sur la suspension et le train roulant d'un véhicule ;
- ◆ réaliser des interventions mécaniques sur la transmission d'un véhicule ;
- ◆ monter et paramétrer les types d'accessoires prévus par le constructeur.

IV. LIEUX D'EXERCICE DU METIER

Tout lieu où se trouve un atelier d'entretien et de réparation c'est-à-dire au sein :

- ◆ des structures :
 - Atelier de réparation
 - Service après-vente
 - Centre auto, service rapide
 - Entreprise publique/établissement public
 - Garage automobile
 - Société de services
- ◆ des secteurs d'activités :
 - Armée
 - Transport de marchandises
 - Transport public ou privé de personnes

V. SITOGGRAPHIE

www.sfmq.cfwb.be :

Productions SFMQ - > Mécanique automobile et du cycle – Mécanicien/Mécanicienne polyvalent(e) pour véhicules automobiles légers – Profil métier.pdf–.

MECANICIEN(NE) POLYVALENT(E) AUTOMOBILE

Les métiers décrits par le *S.F.M.Q.* sont accessibles aux hommes et aux femmes, selon les directives légales en la matière. Afin de faciliter la lecture, les métiers sont désignés par le genre grammatical masculin dans la suite du document.

Remarque : L'ensemble de l'équipement repris ci-dessous est mis à disposition des apprenants au sein de l'établissement d'enseignement ou de formation et/ou dans tout autre lieu d'apprentissage équipé en conséquence.

En outre, tant les infrastructures que le matériel devront répondre aux normes de sécurité en vigueur.

EQUIPEMENT DE BASE

1. Infrastructure :

- Atelier doté de :
 - Système d'extraction de gaz d'échappement
 - Banc de géométrie
 - Appareillage pour tester les amortisseurs
 - Machine pour démontage/montage pneus
 - Equilibreuse
 - Pont élévateur (2 colonnes asymétriques ou 4 colonnes)
 - Compresseur et outillage pneumatique
- Local de stockage pour Matériels et Produits
- Zone de tri des déchets et Equipement de tri sélectif

2. Matériel individuel et collectif :

- Alésoirs
- Analyseur 4 gaz
- Appareil de diagnostic multimarque
- Appareil de test antigel
- Appareil de purge de liquide de freins
- Appareil de test de liquide de freins
- Appareil pour régler les phares
- Baladeuse
- Béquilles de sécurité courtes
- Boulonneuse pneumatique + flexible pneumatique + douilles à chocs
- Chalumeau
- Clé à bougie
- Clé dynamométrique
- Clés pour bouchons de carter
- Collecteur d'huile
- Cric d'atelier
- Démonte-valve
- Entonnoir
- Etabli

- Etau
- Eléments de protection : housses de volant, housses d'aile, housses de siège, tapis de sol
- Fer à souder l'étain
- Foreuse
- Gonfleur de pneus avec manomètre
- Jauge de profondeur des sculptures des pneus
- Kit de métrologie (pied à coulisse, palmer, comparateur, jauge d'épaisseur)
- Kit de réparation pneu pour réparation intérieure
- Lampe stylo
- Lampe témoin
- Miroirs
- Multimètre
- Papier abrasif
- PC avec accès aux informations techniques
- Pèse acide
- Pince à masse ampérométrique
- Pince à sertir
- Pince repousse piston pour étriers
- Pinces à ressorts de suspension
- Pompe à graisse
- Presse hydraulique
- Récipient gradué à huile avec bec verseur ou 1 système de remplissage pneumatique
- Savon pour montage des pneus
- Servante à outillage garnie
- Tarauds, filières
- Vidangeur d'huile

Supplément au certificat Europass^(*)



Belgique



1. Intitulé du certificat²

MECANICIEN POLYVALENT AUTOMOBILE

2. Traduction de l'intitulé du certificat³

POLYVALENTE AUTOMOTEUR (NL)

KFZ-MECHATRONIKER (DE)

VERSATILE MOTOR MECHANIC (EN)

3. Eléments de compétences acquis

Le certificat de qualification atteste de la maîtrise des acquis d'apprentissage listés ci-dessous :

- Préparer un véhicule neuf pour la livraison ;
- Réaliser le petit entretien d'un véhicule de moins de 6 ans ;
- Réaliser le gros entretien hors compartiment moteur d'un véhicule de moins de 6 ans et les petites réparations y afférentes ;
- Réaliser le gros entretien du compartiment moteur d'un véhicule de moins de 6 ans et les petites réparations y afférentes ;
- Préparer un véhicule de moins de 6 ans au passage du contrôle technique ;
- Réaliser des interventions électriques et des interventions électroniques simples ;
- Diagnostiquer des dysfonctionnements mécaniques et réaliser des interventions mécaniques simples et complexes au niveau du compartiment moteur et du moteur ;
- Diagnostiquer des dysfonctionnements mécaniques et réaliser des interventions mécaniques sur le circuit de climatisation ;
- Réaliser des interventions mécaniques sur la suspension et le train roulant d'un véhicule ;
- Réaliser des interventions mécaniques sur la transmission d'un véhicule ;
- Monter et paramétrer les types d'accessoires prévus par le constructeur

² dans la langue d'origine

³ Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Le détenteur du certificat est apte à assurer dans un garage la fonction de mécanicien polyvalent visant au :

- ◆ diagnostic d'un dysfonctionnement mécanique en utilisant des méthodes manuelles, visuelles, par essai et par l'utilisation des appareils de contrôle adéquats ;
- ◆ remplacement et/ou réglage des éléments mécaniques ;
- ◆ montage et paramétrage des types d'accessoires prévus par le constructeur
- ◆ remplacement uniquement des pièces défectueuses clairement identifiées par l'appareil de diagnostic,
- ◆ à l'entretien de véhicules automobiles de tourisme et de véhicules utilitaires légers;
- ◆ diagnostic d'un dysfonctionnement mécanique et en effectuant des interventions mécaniques adéquates.

Il pourra évoluer vers le métier de technicien en maintenance de diagnostic automobile grâce à l'expérience qu'il aura accumulée et aux formations techniques nécessaires internes, externes ou continues.

(*) Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

© Union européenne, 2002-2014 | <http://europass.cedefop.europa.eu>

5. Base officielle du certificat	
Nom et statut de l'organisme certificateur (nom) (adresse) B- CP – COMMUNE Tél. Site WEB : Etablissement organisé/reconnu et subventionné par la Communauté française de Belgique	Nom et statut de l'autorité de tutelle responsable de l'organisme certificateur Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique) Boulevard Léopold II, 44 B – 1080 BRUXELLES Belgique http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/ http://www.enseignement.be/
Niveau dans le cadre des certifications de la communauté française de Belgique : niveau 4	Système de notation / conditions d'octroi Le certificat de qualification est délivré aux étudiants qui maîtrisent les acquis d'apprentissage fixés par les unités d'acquis d'apprentissage du dossier pédagogique de la section « Mécanicien polyvalent automobile » de l'Enseignement de promotion sociale. Les critères et indicateurs d'évaluation sont définis dans le dossier pédagogique de la section « Mécanicien polyvalent automobile » de l'Enseignement de promotion sociale. Le dossier pédagogique répond aux profils de formation, d'évaluation et d'équipements du Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) - www.sfmq.cfwb.be (Mécanicien/Mécanicienne polyvalent automobile)
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation Néant	Accords internationaux Néant
Bases légales du certificat • Décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale (articles 30 et 30 ter). • Accord de coopération du 29 octobre 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le Service francophone des Métiers et des Qualifications (en abrégé SFMQ). • Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 septembre 2015 portant règlement général des études de l'enseignement secondaire de promotion sociale. • Circulaire 5644 : Sanction des études dans l'enseignement secondaire de promotion sociale et dans l'enseignement supérieur de promotion sociale.	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus		
Description de l'enseignement suivi	Part du volume total de l'enseignement	Durée (heures/semaines/mois/années)
École : enseignement secondaire de promotion sociale	0 à 81 %	1220 périodes (1 période = 50 minutes)
Apprentissage en contexte professionnel	10 à 19 %	120 périodes
Apprentissage non formel validé	0 à 90 %	
Durée totale de l'enseignement		Durée variable : enseignement modulaire (article 14 du Décret du 16 avril 1991)
Niveau d'entrée requis • Etre titulaire du Certificat d'études du deuxième degré ou du certificat d'enseignement secondaire inférieur ou réussite d'un test vérifiant les compétences de base (correspondantes à celles du C2D ou CESI) en français et en mathématiques ; • Les conditions d'admission dans l'enseignement de promotion sociale sont précisées dans les articles 33, 34 et 35 du Décret du 16 avril 1991		
Information complémentaire http://europass.cedefop.europa.eu		
Tout renseignement sur le système d'enseignement de promotion sociale : http://www.enseignement.be/index.php?page=27151		